



## Convention de la Société Civile Ivoirienne

### COMMUNIQUE DE LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE (CSCI) RELATIF A LA SITUATION SOCI-POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

A trois mois de l'élection présidentielle, la Côte d'Ivoire a connu deux événements qui ont marqué l'actualité politique :

- Le 29 juillet 2020, remise de la liste électorale provisoire aux partis politiques par la Commission Electorale Indépendante (CEI).
- Le jeudi 6 août 2020, adresse du Président de la République à la nation, en prélude à la commémoration de la fête de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Concernant la liste électorale provisoire, il a été donné de constater le retrait du nom de certaines personnalités à savoir :

- L'ancien Président Laurent GBAGBO
- L'ex-président de l'Assemblée Nationale SORO KIBAFORI Guillaume
- Du Ministre Charles Blé GOUDE

Quand au discours du Président de la République, il a été marqué par l'annonce de ce dernier de sa candidature pour les élections présidentielles d'octobre 2020.

Ces événements ont suscité au sein de certains partis politiques de l'opposition et de certains acteurs de la société civile des mécontentements.

Ainsi, depuis quelques jours, l'on note que la tension socio-politique est montée d'un cran avec les violences lors des marches de protestation faisant des morts, des blessés et d'énormes dégâts matériels. A cela, j'ajoute le rôle de tensio-générateurs sociaux joué par la presse toutes tendances confondues avec des titres souvent incendiaires.

Au regard de ce qui précède et des constats faits par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) sur cette atmosphère préélectorale, elle note avec regret que les acteurs politiques dans leur ensemble n'ont nullement tiré de leçons des crises que la Côte d'Ivoire a connues.

Aussi, la CSCI invite la classe politique à l'apaisement, à faire preuve de responsabilité individuelle et collective en vue de préserver un environnement favorable à la tenue d'élection transparente, impartiale, inclusive et crédible, garantissant l'Etat de droit. Elle demande aux autorités ivoiriennes de garantir le droit de manifester dans la légalité gage d'une démocratie vraie.


En outre, elle exhorte les acteurs politiques à s'en tenir au strict respect des procédures légales relatives à la gestion de tout contentieux,

Par ailleurs, elle interpelle les acteurs des médias à plus de professionnalisme dans le traitement de l'information à caractère politique afin d'éviter que leurs supports soient des canaux de transmission de haine.

La CSCI, conforme à sa tradition, réitère son appel à la population à faire preuve de civisme et éviter de propager des rumeurs et des messages haineux de nature à fragiliser la cohésion sociale.

Fait à Abidjan, le mercredi 27 août 2020

Pour la CSCI

**Le Coordonnateur National  
CIVILE IVOIRIENNE (CSCI)  
06 BP 2768 Abidjan 06  
Tél : (+225) 22 42 49 31  
COORDONNATEUR NATIONAL  
M. Mahamadou Kouma**